



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 31 JANVIER 2012

de 15h00 à 16h30 (8ème bureau)

ASSEMBLEE NATIONALE – PARIS

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du cahier d'acteurs post-colloque « Quelle politique aéroportuaire pour la France après 2012? » - Présentation de la synthèse du colloque

- 2) Point sur les travaux du groupe de travail national sur les vols de nuit

- 3) Point sur les travaux de la commission stratégique sur l'avenir d'Orly
Retour sur l'audience Ville et Aéroport

- 4) Point sur le dossier « Gestion de l'urbanisme en zone C des PEB »

- 5) Questions diverses : campagne d'adhésion 2012, amélioration du dispositif d'aide aux riverains (rapport Gonzales)

1) Présentation du cahier d'acteurs post-colloque « Quelle politique aéroportuaire pour la France après 2012 ? »

L'ambition du colloque du 26 septembre était de relancer le débat sur la politique aéroportuaire française à 7 mois de l'élection présidentielle.

Après avoir fait le constat du double déséquilibre de notre système aéroportuaire national et parisien, l'ensemble des scénarios d'avenir en matière de développement aéroportuaire ont été posés et différentes thèses se sont affrontées.

Ville et Aéroport a souhaité synthétiser les différentes positions exprimées lors du colloque à travers un cahier d'acteurs. Aujourd'hui, le débat démocratique renaît sur la politique aéroportuaire et il s'agit de le faire vivre sans aucun tabou.

Ce cahier d'acteurs propose ainsi une synthèse des différentes visions du développement aéroportuaire français et formule des propositions pour les années à venir. Il sera notamment transmis aux candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du transport aérien.

En outre, Agora Europe, organisateur de cette journée, nous a transmis la synthèse de ces 8èmes rencontres. Vous pouvez la télécharger directement sur www.villaeroport.org
Enfin, Ville et Aéroport publiera les actes de ce colloque 2011 courant mars 2012.

2) Point sur les travaux du groupe de travail national sur les vols de nuit

Demandé lors des 1ères Assises du Grand Roissy en janvier 2011 par Ville et Aéroport, un GT Vols de nuit indépendant et national copiloté par l'ACNUSA et Jean Rebuffel a finalement été constitué à l'automne. Dès sa première réunion, Ville et Aéroport a rappelé (JP Blazy et JA Bénisti) qu'il était urgent et nécessaire d'engager une véritable négociation avec les compagnies aériennes afin d'obtenir un plan de réduction des vols de nuit entre 22h et 6h sur l'ensemble des aéroports français concernés.

Le GT Vols de nuit a procédé depuis à différentes auditions afin d'évaluer l'impact sanitaire, économique et social des vols de nuit sur les populations riveraines. Il a pu également étudier certains modèles étrangers tels que Londres, Francfort et Amsterdam. Force est de constater que nos voisins européens font mieux que nous en terme de limitation et de réglementation du nombre de mouvements (décollages ou atterrissages) nocturnes.

Les propositions qui circulent au sein de ce GT restent timides à ce jour : renouvellement accéléré des flottes, taxation plus forte sur les vols de nuit, etc. Les mesures de la Ministre de l'Ecologie sont elles aussi insuffisantes et à l'impact réel limité (extension des interdictions de décollages et d'atterrissages sur 1000 avions qui représentent seulement 1% de la flotte, ce qui reste très en-deçà de l'ACNUSA qui recommande une interdiction concernant 20% de la flotte actuelle), nouvelle trajectoire nord au décollage à Roissy entre 0h et 5h qui ne fait que délocaliser les nuisances sur la Plaine de France et la Seine et Marne.

A Roissy, le projet Carex de fret européen favorisant le report de l'avion sur le train la nuit se fait attendre. Quel est le dividende environnemental d'un tel projet ?

Le GT Vols de nuit rendra un rapport d'étape au printemps 2012 mais d'ores et déjà il convient comme le demande élus et associations de regarder vol par vol, compagnie par compagnie les mesures d'interdiction possible sur la plage horaire 22h-6h (définition de la nuit préconisée par l'OMS et la Commission européenne).

3) **Point sur les travaux de la commission stratégique sur l'avenir d'Orly**

- Retour sur l'audience Ville et Aéroport auprès du Préfet VIAU (décembre 2011)

Cf. Didier GONZALES/ Jacques-Alain BENISTI/Gérard BOUTHIER/Jacques LEPELTIER

Dans un contexte de reprise de croissance du trafic aérien et à l'heure où s'ouvre le débat sur l'organisation des transports dans le cadre du Grand Paris, une commission de réflexion sur l'avenir de la plate-forme d'Orly a été créée.

Rappel des objectifs de la mission :

- le rôle et la place de cet aéroport à moyen et long terme
- la nécessité qu'il reste un point d'entrée majeur du territoire, un élément structurant du réseau de transport parisien et un pôle économique dynamique de croissance et d'emplois
- l'étude des conditions d'une insertion plus harmonieuse de l'aéroport dans son environnement proche et celles de son acceptabilité par les communes riveraines et leurs habitants

V&A prône une vision stratégique globale du système aéroportuaire parisien et du grand Bassin Parisien aujourd'hui déséquilibré.

Suite à l'exposé des différentes positions exprimées par V&A, le Préfet VIAU est dans l'attente d'une position officielle de V&A pour une meilleure compréhension des limites du débat.

La question centrale qui se pose est la suivante : Faut-il envisager une 3^{ème} plate-forme ou complément d'infrastructure en conservant Orly ou en délocalisant Orly au sud de l'IDF ? Faut-il envisager de développer l'existant et des plates-formes secondaires du grand Bassin Parisien qui participent au réseau telles que Paris-Vatry, Châteauroux-Centre ?,

Le Préfet VIAU souhaite que la discussion soit la plus libre possible et n'exclue aucune proposition.

4) **Point sur le dossier « Gestion de l'urbanisme en zone C des PEB »**

Suite à la série d'auditions auprès de l'UAF, l'ACNUSA et le Ministère des Transports, Ville et Aéroport a demandé qu'un groupe de travail soit constitué sur ce sujet auprès de Michel AYMERIC, Dir. de cabinet de T.MARIANI. L'ACNUSA a répondu qu'elle était d'accord pour y participer. Ce GT pourrait être présidé par le Conseil général de l'Ecologie et du Développement durable. Etait joint à cette demande la proposition d'amendement de V&A à l'article L.147-5 du code de l'urbanisme.

5) **Questions diverses : amélioration du dispositif d'aide aux riverains (Rapport Gonzales), campagne d'adhésion 2012**